



**COMMUNE
DE
DONNELOYE**

ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

En application des articles 38 et 41 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, la Municipalité soumet à l'enquête publique complémentaire du 29 novembre 2024 au 29 décembre 2024

LES MODIFICATIONS DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL ET DE SON REGLEMENT

Elle met également en consultation, durant le même délai, le rapport d'aménagement selon article 47 OAT qui l'accompagne.

En application de l'art. 42 LATC, les observations ou les oppositions ne peuvent porter que sur les modifications mises à l'enquête. Celles-ci peuvent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressés sous pli recommandé à la Municipalité durant le délai d'enquête.

Afin de renseigner la population sur ce projet, la Municipalité se tient à la disposition des habitants et propriétaires lors d'une

PERMANENCE PUBLIQUE

**Les mardis 03 et 17 décembre 2024
de 18h à 19h à l'administration communale**